



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 81922

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la mise en oeuvre des mesures consacrées à La Réunion, décidées à l'occasion du CIOM du 04 novembre 2009. Afin de doter La Réunion de grands projets structurants, il a été décidé de « transformer l'université de La Réunion en pôle d'excellence à rayonnement international ». Plus de six mois après la publication de ces conclusions, il souhaite donc qu'elle lui indique quelles mesures concrètes elle a prises pour mettre en oeuvre cette décision.

Texte de la réponse

Le comité interministériel de l'outre-mer (CIOM) du 4 novembre 2009 a décidé de transformer l'université de la Réunion en pôle d'excellence à rayonnement international. Les mesures mises en oeuvre à cette fin sont de trois ordres. 1. Le contrat quadriennal 2010-2013 de l'université de la Réunion est en cours de négociation. Son premier axe est de consolider les domaines d'excellence de l'université en matière de recherche (biodiversité-santé, milieux naturels et changements globaux, sociétés de l'océan Indien) et de formation, en développant notamment une stratégie internationale constituée d'échanges avec les universités européennes et nord-américaines, et de partenariats renforcés avec l'Inde, l'Afrique du Sud, l'Australie, Madagascar, les Seychelles et Maurice. La mise en oeuvre d'une offre commune de masters est le vecteur privilégié de cette politique. Le deuxième axe du contrat vise à sécuriser les parcours de formation afin d'améliorer la réussite des étudiants à tous les niveaux, tout particulièrement en licence. Un accent est également mis sur l'amélioration de la notoriété de l'université auprès des jeunes réunionnais, traditionnellement attirés par une poursuite d'études en métropole. Le développement de filières professionnalisantes à forte valeur ajoutée est programmé : instauration d'un premier cycle complet en santé, diversification des formations de l'institut universitaire de technologie et de l'école supérieure d'ingénieurs de La Réunion et de l'océan Indien. Concernant la filière santé, l'autorisation d'ouvrir la deuxième année a été donnée à l'université par courrier du 7 mai dernier, et deux postes d'enseignants-chercheurs supplémentaires lui ont été attribués. Enfin, la modernisation de la gouvernance constitue le troisième axe du contrat, en vue de l'acquisition des responsabilités et compétences élargies. 2. Pour encourager son développement, l'université de La Réunion a bénéficié en 2010 d'une croissance très significative de ses moyens (6,6 % par rapport à 2009). Sur la période 2007, l'augmentation cumulée des seuls crédits de fonctionnement représente 18,5 %. Par ailleurs, la signature du contrat déclenchera le versement d'une dotation contractuelle additionnelle. 3. Enfin, la perspective prochaine d'une acquisition des responsabilités et des compétences élargies donnera à l'université les marges de manoeuvre qui lui font aujourd'hui défaut pour accroître son rayonnement. Le transfert de la gestion de la masse salariale devrait notamment lui permettre de conduire une politique dynamique d'affectation des ressources humaines en fonction de ses priorités stratégiques.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81922

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6846

Réponse publiée le : 7 septembre 2010, page 9731